

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1973)  
**Heft:** 245

**Artikel:** Consommateurs de tous les pays...  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1027924>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Consommateurs de tous les pays...

Sur trois fronts au moins, les consommateurs sont à l'ordre du jour en République fédérale allemande. Et il n'est pas sans intérêt de donner quelques détails sur les opérations en cours, tant il est vrai que la Suisse se met progressivement au diapason mondial en la matière et que l'actualité d'outre-Rhin aura une influence sur notre développement.

En Allemagne donc, sur le plan législatif d'abord, grand branle-bas gouvernemental. Une série de lois vont prochainement renforcer la protection des consommateurs, mais faute de pouvoir estimer précisément les répercussions financières et économiques de ses décisions (présentées en une première version le 22 août dernier lors d'une réunion du Cabinet), le Gouvernement fédéral s'est donné un délai de réflexion.

Parmi les mesures envisagées, l'introduction d'une clause pour la protection des consommateurs dans tous les projets du Cabinet, par laquelle il sera établi quelles conséquences la loi en question aura pour les consommateurs; l'introduction éventuelle d'une nouvelle matière dans les écoles (suivant en cela les directives du Conseil de l'Europe; cf. DP 236) sous le signe général d'une « instruction des consommateurs », particulièrement conçue pour rendre ces derniers conscients de leurs droits (dans la foulée, les services compétents doivent déposer d'ici 1974 des propositions pour la fondation d'une « académie des consommateurs », chargée d'établir les bases scientifiques nécessaires à la formation et à l'information des consommateurs). Coiffant le tout, un projet de loi doit être élaboré, d'ici au printemps 1975, par le ministère de la justice et celui de l'économie conjointement, sur la réglementation générale du commerce de détail.

Sur le terrain ensuite, et de plus en plus fréquemment, les ménagères passent elles-mêmes à l'action. Ainsi à Dortmund, le centre nerveux de la

Westphalie, où quelques ménagères sont tout d'abord parties en guerre contre l'augmentation du prix du lait, du beurre et de la viande. Point de départ, une action de quartier où une ménagère prend l'initiative d'un boycottage du lait et du beurre; avec un tel écho que le commerce local baisse ses prix de 6 à 11 pfennigs. L'expérience fait boule de neige; et bientôt des faubourgs de Dortmund monte une nouvelle grève, cette fois contre le prix de la viande; le mouvement s'étend rapidement à Kamen, Unna, Wattenscheid, Essen, Düsseldorf et Cologne.

Devant la détermination des consommatrices, le gouvernement saisit la balle au bond. Le chancelier Brandt, dans une interview accordée au quotidien de Dortmund, « Westfälische Rundschau », déclare qu'il serait appréciable que les consommateurs ne se laissent pas faire facilement devant la montée des prix. Même prise de position du ministre fédéral de l'Alimentation et de l'Agriculture qui plaide pour une baisse du prix de la viande au détail, au moins proportionnelle à celle des prix du bétail, sur pied (et en effet, la situation l'imposait : en juillet 1972, les bouchers de Rhénanie-Westphalie achetaient le bœuf à l'abattoir au prix de 3,35 marks le kilo; en juillet 1973, le cours légal sur les marchés à bestiaux était de 3,20 à 3,25 le kilo; pendant la même période le prix au détail avait augmenté de 15 % environ).

### L'entrée en lice des syndicats

Le développement le plus attendu aujourd'hui serait l'entrée en lice des syndicats. Déjà, les prises de position de principe favorables se multiplient. Heinz O. Vetter, président de la fédération des syndicats (DGB) proteste en ces termes des « bonnes intentions » de son organisation : « Il est certainement important de renforcer la prise de conscience des consommateurs de sorte qu'ils soient en mesure d'exercer une pression sur les prix par leur comportement lors d'un achat. Je ne peux que soutenir toute action qui renforce la prise de conscience du consommateur dans ce

sens et l'encourage à agir. Cette action irait tout à fait dans le sens de la fédération allemande des syndicats. Nous réfléchissons dans quelle mesure nous pouvons encourager ces initiatives d'une manière plus intense ». Pratiquement, la DGB envisage de soutenir les actions de boycottage au niveau de l'organisation, « si elles ont une certaine force ». L'automne sera chaud.

### Sus aux gros intérêts

Sur le plan des principes, enfin, les associations de consommateurs n'hésitent pas à s'attaquer aux plus gros intérêts. Ainsi, le groupe de travail des consommateurs (AGV) vient-il de publier un programme visant à supprimer « toute publicité pour les boissons alcoolisées et pour le tabac dans tous les moyens de communication de masse ainsi que dans les autres supports publicitaires ».

Plus précisément ce plan demande :

- que les paquets de cigarettes portent une mention d'avertissement,
- que, sur les bouteilles de boissons alcoolisées, il soit fait appel à la modération,
- l'interdiction de la vente d'alcool dans les stations-service et en bordure de l'autoroute,
- une interdiction de fumer dans les grands bureaux,
- une partie réservée aux non-fumeurs dans les restaurants.

L'AGV voudrait également que le gouvernement intervienne au cas où ces mesures ne seraient pas prises volontairement. D'autre part, l'Etat devrait augmenter sa campagne de lutte contre les méfaits du tabac et de l'alcool et se servir pour cela des mass media. Il est d'autre part nécessaire de faire disparaître l'idée de la « virilité » du fumeur et du buveur.

A l'appui de ses thèses, l'AGV cite des statistiques impressionnantes (résumées ci-dessous par la « Frankfurter Neue Presse ») et qui méritent une rapide citation :

Les Allemands ont réduit en fumée 13 milliards de marks l'an passé et bu pour près de 30 milliards de marks : plus de 7 % du revenu national.

(l'Etat a encaissé 11 milliards du chiffre d'affaires de ces deux produits).

Au long de ce bilan de l'AGV, on compte 15 000 fumeurs qui ont dû être amputés d'une jambe, 50 000 personnes mortes du cancer du poumon, une quantité difficile à évaluer de troubles cardiovasculaires, ainsi que de nombreux cas d'invalidité et de morts précoces dus à la nicotine et à l'alcool. Les assurés sociaux et les contribuables doivent payer chaque année plusieurs millions pour les soins donnés à près d'un million d'alcooliques — dont 8 à 10 % sont des adolescents — et pour les cures de désintoxication nécessaires aux fumeurs.

## LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

### Faites comme je dis...

Le quotidien « *Badener Tagblatt* » passe pour être l'une des publications les plus libérales de notre pays ; à tel point que le quotidien socialiste argovien avait même envisagé une collaboration avec ce journal à la suite des difficultés de la chaîne « *AZ* ». Or divers articles parus dans la presse alémanique jettent une ombre sur le libéralisme de l'éditeur en question. L'origine de l'affaire : le licenciement d'un jeune rédacteur et la publication d'un extrait de la lettre de licenciement dans l'organe du syndicat de journalistes affilié à la VPOD. Réaction de l'éditeur qui déclare que l'affiliation à ce syndicat n'est pas compatible avec le travail dans son entreprise. Premières retombées : deux rédacteurs résilient leur contrat, tandis qu'un autre membre de la rédaction quitte le syndicat. Commentaire de ce dernier : la liberté de la presse serait-elle seulement la liberté de l'éditeur ?

— La « *Neue Zürcher Zeitung* » (473) a publié les bonnes feuilles d'un nouvel ouvrage de l'historien Willi Gautschi sur les séjours de Lénine en Suisse « *Lenin als Emigrant in der Schweiz* ». La qualité des précédents ouvrages de Gautschi sur la grève générale de 1918 et l'intérêt des passa-

ges sélectionnés par la NZZ laissent bien augurer de ce nouveau travail sur l'homme d'Etat soviétique.

— Les Zurichois recevront sous peu un quotidien gratuit, puisque le « *Tagblatt der Stadt Zürich* » va être distribué à tous les ménages pour concurrencer le bi-hebdomadaire « *Züri-Leu* » sur le marché des annonces. « *Züri-Leu* » (éditions Jean Frey AG) existe depuis sept ans et prend de plus en plus d'ampleur, devient de plus en plus épais. D'où la réaction de l'organe officiel de la Municipalité qui va lutter sur le terrain de son rival en devenant à son tour gratuit (il sera distribué dès le début 1974 six fois par semaine dans les 170 000 boîtes aux lettres de la ville). Une mutation acceptée à contrecœur par les directions des cinq quotidiens de la ville, assurés pourtant d'émarger aux bénéfices du « *Tagblatt der Stadt Zürich* », si cet organe devait recevoir plus d'annonces que prévu (le gros des bénéfices allant dans la caisse publique). Une mutation qui n'en reste pas moins préoccupante, dans une période où les journaux d'opinion vacillent faute, précisément, de publicité.

— Dans le supplément hebdomadaire de la « *National Zeitung* », une étude du ministre ouest-allemand Ehrhard Eppler sur l'importance de la qualité de la vie, comme critère de développement.

## GENÈVE

### Une fausse surprise

Faute de moyens sans doute, « *Vigilance* » a mené une campagne électorale des plus discrète. C'est cependant ce groupement — peut-on l'appeler un parti ? — qui a apporté la plus grande surprise aux élections du Grand Conseil genevois. Avec près de 5000 suffrages sur 34 000 électeurs votants environ, il emporte en effet dix sièges sur les cent du nouveau législatif. Il les retrouve plus exactement, puisqu'il y a 8 ans cette formation avait déjà obtenu dix mandats, tous entièrement perdus 4 ans plus tard.

La télévision a fait peut-être une fleur à « *Vigilance* » en diffusant, 15 jours avant le scrutin, une

soirée Schwarzenbach qui fut un très grand spectacle. Il y a trois ans, Charles Dellberg n'avait pas eu cet honneur. Il est vrai qu'il était alors lui-même candidat au Conseil national... Mais la vraie propagande de « *Vigilance* », ce sont encore les partis bourgeois qui l'ont faite, radicaux et libéraux en tête, en dénonçant démagogiquement l'inflation et les dépenses exagérées de l'Etat, en excitant le mécontentement et en peignant le diable sur la muraille. Les apprentis sorciers qui ont cherché à utiliser les signes avant-coureurs de la crise de confiance, comme le Collège Henri-Dunant (DP 209), et le refus de toute augmentation de la fiscalité, peuvent aujourd'hui se frotter les mains. Les libéraux ont perdu deux sièges, les radicaux, qui augmentent cependant en pourcentage relatif, deux, et les démo-chrétiens trois. Ce dernier parti semble donc n'avoir pas réussi sur le plan genevois la cure de rajeunissement et de dynamisme qu'aurait mené à bien cette formation sur le plan national.

Un pas en avant, deux pas en arrière. Le rapport des forces politiques redevient au Parlement genevois ce qu'il était il y a huit ans. Et les députés de « *Vigilance* » pourront faire une fois de plus la preuve de leur insignifiance et de leur inefficacité, avant d'être balayés comme il y a quatre ans. Dérisoire apparition d'un malaise profond, dont témoignent de façon plus éclatante encore la baisse continue de la participation électorale. Les partis, qui ont voté en 1969 à grands frais une enquête sur l'abstentionnisme, seraient donc bien inspirés de commencer la lecture de ce document et d'en tirer les conclusions.

La gauche n'a guère mieux résisté, puisque le Parti du travail perd un siège et les socialistes deux. Double défaut de crédibilité qui se paie aujourd'hui. Au niveau d'alternatives claires par rapport aux positions des partis bourgeois. Mais aussi au niveau du travail des militants. Car un parti, ce n'est pas qu'un comité électoral, ni qu'un laboratoire d'idées. C'est aussi, dans les quartiers et sur les lieux de travail, une présence vivante, active et permanente.